



D'aucuns ont tôt fait de déduire que la plainte du Nigéria contre le Cameroun concernait la Péninsule de Bakassi qui avait été entièrement reconnue camerounaise le 14 août 2008 à la suite d'un interminable feuilleton judiciaire. Après nos investigations, il n'en est pas question.

Cette plainte ne concerne pas BAKASSI. En réalité, le Nigéria conteste le tracé de la frontière dans la zone de Rhumsiki. En fait, c'est une mauvaise interprétation des décisions de la CIJ par le Nigéria. Il a donc sollicité à nouveau l'ouverture des débats pour éclaircir des zones d'ombres sur le tracé de cette frontière. Le problème se situe précisément au niveau de la borne 8.

Du reste, relativement à l'affaire Bakassi, l'une des clauses de la rétrocession était la **viabilisation et l'occupation** effective de ce territoire par le gagnant. Parce que entre autres complaints du Nigeria, c'était une sorte de no man's land problématique pour eux.

Cameroonvoice